

Une reconnaissance légale pour nos artisans !

[Imprimer](#)

Création : 14 février 2014

Notre tissu économique est composé dans sa toute grande majorité de TPE (Très petites entreprises) et de PME (Petites et moyennes entreprises).

Ces entreprises apportent une réelle valeur ajoutée à notre économie et nous n'en sommes pas toujours conscients. Mais elles ne sont pas les seules. Il existe des centaines, des milliers de personnes qui façonnent de leurs mains tous les jours des matériaux qu'elles connaissent, qu'elles aiment, pour les transformer, les rénover ou produire des produits de qualité.

Ce qui distingue l'activité artisanale de celle de l'industrie, c'est qu'elle implique le développement d'un certain savoir-faire propre à l'entreprise artisanale et que celui-ci est axé sur la qualité, la tradition et la création ou l'innovation.

La Ministre des Classes Moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture Sabine Laruelle a dès lors proposé, via un projet de loi que nous avons examiné en commission de l'Economie, de définir légalement l'artisan. De cette manière, on confère une reconnaissance juridique aux entreprises qui exercent des activités artisanales.

Ce label est objectivé par un examen et une décision positive prise par une Commission des artisans. Il ne sera désormais plus possible de se présenter comme artisan sans en respecter la définition sous peine d'être puni par la loi pour pratique trompeuse.

Cette reconnaissance était attendue depuis longtemps par les différents métiers de l'artisanat, qu'ils relèvent du secteur de l'artisanat de bouche ou celui de l'art, et nous ne pouvons que nous réjouir de cette possibilité qui leur est offerte de se démarquer auprès des consommateurs.

Ces derniers sont également demandeurs de connaître l'origine, le mode de production mais aussi le niveau de qualité de production de ce qu'ils achètent. Dans un monde économique de libre échange, c'est là une excellente initiative pour la visibilité de nos produits à l'étranger mais aussi un outil de distinction par rapport aux produits industriels qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs et présentant des similitudes à s'y méprendre.

Convaincus du rôle majeur qu'occupent les artisans dans le paysage socio-économique de notre pays, mes collègues députés du Groupe MR et moi-même avons bien entendu voté pour l'adoption de ce projet de loi, ce 13 février 2014, en séance plénière.